

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Viviane DUPEUX, MM. Bernard LEFEVRE, Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Olivia BOULANGER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, MM. Eric CORREIA, Benoît LASCOUX, Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC, MM. François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Lucette CHENIER à M. Christophe LAVAUD, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, Mme Corinne TONDUF à M. Christophe MOUTAUD, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Erwan GARGADENNEC, Mme Françoise OTT, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL

Etaient absents au moment du vote : Mmes Sylvie BOURDIER, Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, M. Ludovic PINGAUD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 6

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents au moment du vote : 4

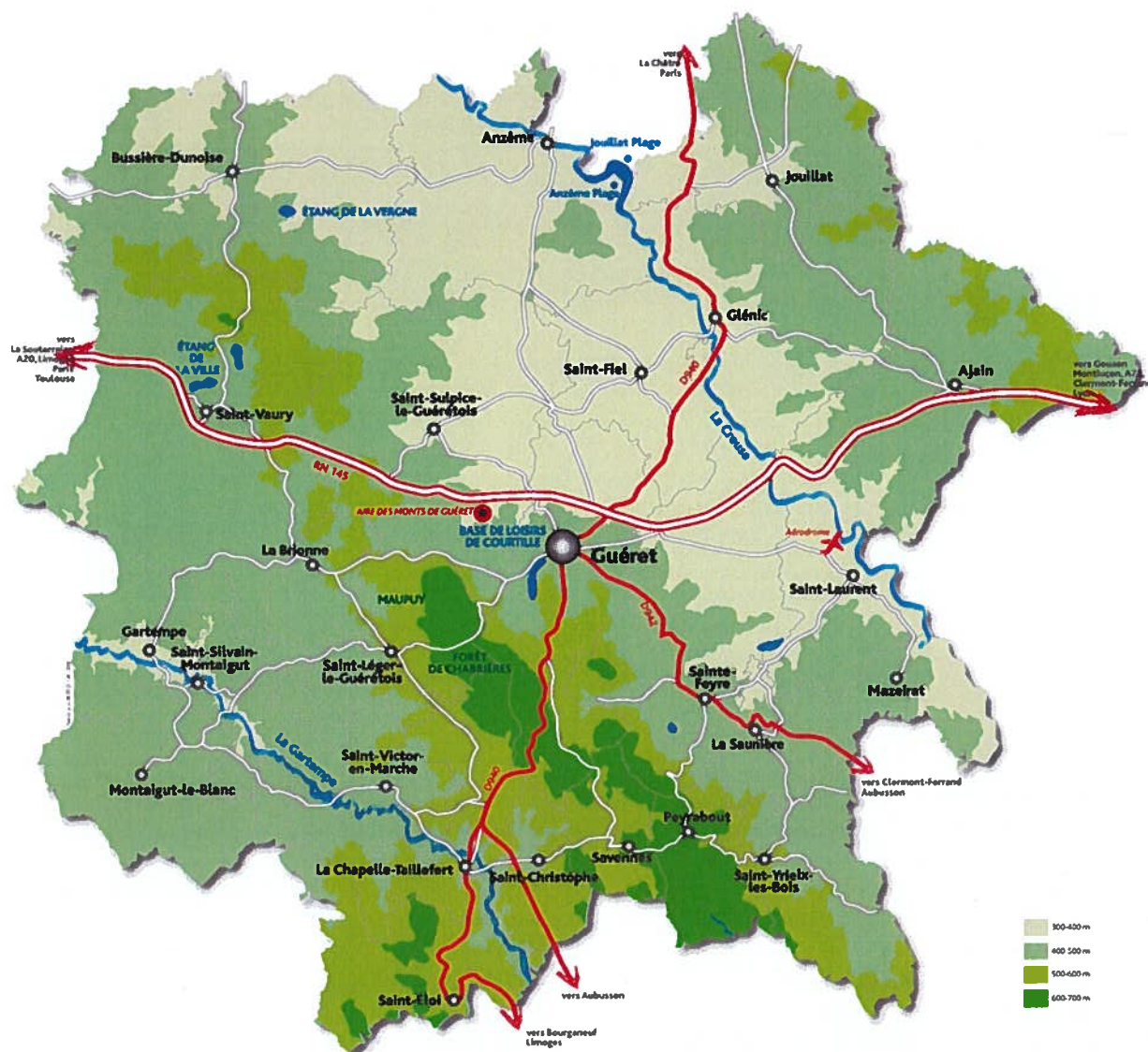
Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 43

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

Présentation du Budget Primitif 2023

Rapporteurs : M. le Président et M. Eric BODEAU



L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

La présente note répond à cette obligation pour l'EPCI ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle

il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Partie 1 – Éléments de contexte

Pour rappel, les prévisions 2023 font état d'un ralentissement significatif de la croissance économique au sein de la zone euro.

S'agissant de l'économie française, l'activité serait marquée par un cycle en trois « R » : Résilience-Ralentissement-Reprise selon la Banque de France.

- **Résilience** l'économie française résiste mieux que prévu aux chocs récents,
- **Ralentissement** à partir de l'hiver une fourchette de prévision pour 2023 entre +0,8% et -0,5%,
- **Reprise** économique à l'horizon 2024.

Les impacts de l'inflation sur les collectivités

- Hausse de la plupart des dépenses surtout en 2023 :
 - Augmentation des charges de fluides,
 - Impact des dépenses liées aux ordures ménagères, transports assainissement (dépendances aux fluides)
 - Hausse du point d'indice
 - Frais financiers en hausse
- Alors que toutes les recettes ne suivront pas :
 - Les bases de taxes foncières et TEOM seront à priori revalorisées de l'inflation N-1 (mais fort risque de limitation de la hausse à 50% de l'inflation N-1),
 - CFE : valeurs locatives professionnelles prennent en compte l'inflation avec un décalage de 3 ans environ,
 - TVA, CVAE, Versement mobilité évoluent à priori
 - Le reste des recettes (DGF, FNGIR..) stagne

Une remontée forte et rapide des taux fixes accessibles est ressentie par les emprunteurs locaux. Le taux fixe pour un emprunt sur 15 ans est estimé à 3.5%. Les banques s'orientent pour des taux variables.

Partie 2 – Priorités du Budget

L'exercice 2023 devra permettre de poursuivre la mise œuvre, à la suite de l'analyse réalisée par le cabinet Sémaphores, de stabiliser la situation financière de la collectivité afin de préparer les prochains investissements structurants et de respecter les ratios préconisés par le cabinet Klopfer, à savoir :

- Un taux d'épargne Brute supérieur à 10% (qui correspond au taux « seuil de vigilance»)
- Conserver une capacité de désendettement inférieure 12 ans avant la prise en compte du projet structurant
- Conserver une épargne nette supérieure à 500K€ avant le lancement du projet structurant

- Ne pas avoir un encours de dette égal ou supérieur aux recettes réelles de fonctionnement

Les orientations budgétaires 2023 pour la section de fonctionnement ont été déterminées comme suit :

- Maintien d'un niveau de dépense raisonné, afin de garantir une épargne nette supérieure à 500 K€
- Se recentrer sur les compétences obligatoires
- Absorber la hausse du coût des matières premières et des fluides dans les crédits budgétaires ouverts
- Maintenir un service de proximité pour la population
- Faciliter l'implantation d'entreprises

Les orientations budgétaires 2023 pour la section d'investissement se déclinent comme suit :

- Permettre un investissement structurant sur le territoire
- Ne pas recourir dans la mesure du possible à l'emprunt sur le budget Principal et les budgets annexes SPA, avant le démarrage du projet structurant
- Conserver un patrimoine en bon état (ouvrir une autorisation de programme et des crédits de paiement suffisants en « Maintien du patrimoine »)
- Prioriser les opérations liées aux mises aux normes et à la sécurité

Partie 3 – Montant du budget consolidé (et des budgets annexes).

La section de fonctionnement regroupe :

- 1 – toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :
 - les charges à caractères général
 - les charges de personnel
 - les charges financières liées à la dette
 - les subventions d'équilibre aux budgets annexes
 - les opérations d'ordre
 - le virement à la section d'investissement
- 2 – toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :
 - impôts et taxes
 - produits des services du domaine
 - dotations, subventions et participations
 - les opérations d'ordre
 - excédent de fonctionnement reporté

La section d'investissement retrace :

- 1- En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériel, le remboursement du capital de la dette ...
- 2- En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissement...

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal et SPA	7 047 323,49 €	9 525 270,33 €	27 047 858,02 €	30 068 228,94 €
Budget Principal	5 358 082,10 €	7 836 028,94 €	24 044 351,56 €	27 064 722,48 €
Parc Animalier	599 390,82 €	599 390,82 €	998 966,38 €	998 966,38 €
Immobilier Entreprises	668 666,76 €	668 666,76 €	834 223,73 €	834 223,73 €
Equipements et sites divers	312 638,96 €	312 638,96 €	398 070,19 €	398 070,19 €
Eaux pluviales urbaines	108 544,85 €	108 544,85 €	399 726,16 €	399 726,16 €
GEMAPI			372 520,00 €	372 520,00 €
Budgets Lotissements	16 470 529,48 €	16 470 529,48 €	18 761 779,48 €	18 761 779,48 €
Ecovillage	8 096,01 €	8 096,01 €	3 046,01 €	3 046,01 €
Zone d'activité	12 275 433,47 €	12 275 433,47 €	12 555 733,47 €	12 555 733,47 €
PI Garguette	4 187 000,00 €	4 187 000,00 €	6 203 000,00 €	6 203 000,00 €
Budgets SPIC	9 584 360,86 €	9 584 360,86 €	10 222 893,05 €	10 222 893,05 €
SPANC	37 158,53 €	37 158,53 €	85 446,64 €	85 446,64 €
Transports Publics	371 548,27 €	371 548,27 €	2 151 820,65 €	2 151 820,65 €
Eau Potable	5 425 667,40 €	5 425 667,40 €	5 102 595,57 €	5 102 595,57 €
Assainissement	3 749 986,66 €	3 749 986,66 €	2 883 030,19 €	2 883 030,19 €
Total Général	33 102 213,83 €	35 580 160,67 €	56 032 530,55 €	59 052 901,47 €
Excédent prévisionnel		2 477 946,84 €		3 020 370,92 €

Pour le Budget 2023, il convient de noter que le budget principal est présenté en suréquilibre sur la section de fonctionnement et d'investissement. Les 12 budgets annexes s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Pour information, le budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour l'exercice 2023, tous budgets confondus, s'établit à 89 134 744.38 € en dépenses et 94 633 062.13 € en recettes, décomposé comme suit :

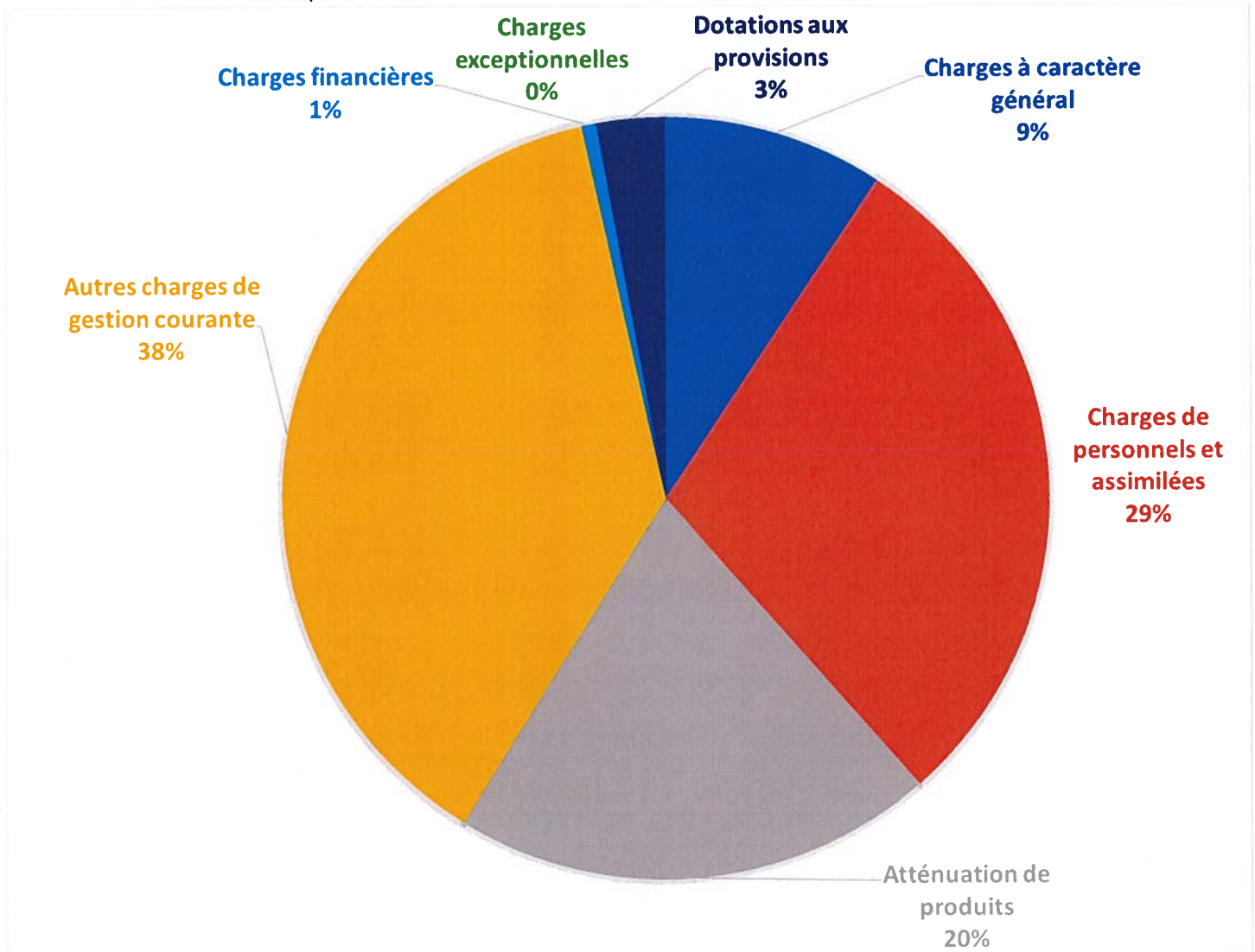
- En investissement, tous budgets confondus :
 - Dépenses : 33 102 213.83 €
 - Recettes : 35 580 160.67 €

- En fonctionnement, tous budgets confondus :
 - Dépenses : 56 032 530.55 €
 - Recettes : 59 052 901.47 €

Partie 4 – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

I/ BUDGET PRINCIPAL

1- Les dépenses de fonctionnement



1.1- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses du chapitre 011, correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestations de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais de téléphonie, location, achats de petits matériels et fournitures, études...

Afin de tenir compte de la hausse des coûts des fluides, la collectivité a réévalué ces dépenses comme suit :

- 70% d'augmentation sur l'électricité
- 8% sur le chauffage urbain
- 130% sur les combustibles

	2022	2023	%
BP	2 867 298,53	2 057 431,63	-28%
Réalisé	2 082 927,88		

Au budget Primitif, ce chapitre représente 9% des dépenses totales de fonctionnement. Comme mentionné dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, la baisse de ce chapitre s'explique principalement par le transfert des dépenses de la compétence GEMAPI sur un budget annexe.

1.2- Les charges de personnel (chapitre 012) :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 29% des dépenses totales de fonctionnement.

	2022	2023	%
BP	6 187 100,00	6 457 964,00	4%
Réalisé	5 894 828,42		

Pour rappel, dans le montant mentionné ci-dessus est inclus :

- Les chèques déjeuner
- Œuvres sociales
- Cotisation assurance du personnel
- Personnel affecté par les communes membres
- Remboursement des rémunérations des budgets annexes, des services supports

Pour un montant total de 852K€.

Point marquant pour 2023, prise en compte sur 12 mois de la revalorisation du point d'indice, de la revalorisation la catégorie B et de la revalorisation du SMIC ; la mise en place du RIFSEEP et enfin la bascule des agents qui avaient une partie de leur rémunération affectée au budget Immobilier d'entreprises.

1.3- Atténuation de produits (chapitre 014) :

Au Budget Primitif, ce chapitre représente 20% des dépenses totales de fonctionnement.

	2022	2023	%
BP	4 491 496,67	4 491 496,37	0%
Réalisé	4 491 496,67		

Les atténuations de produits sont composées du versement des attributions de compensation de la CAGG vers ses communes membres, du reversement à l'Etat du FNGIR.

1.4- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Au Budget Primitif, ce chapitre représente 38% des dépenses totales de fonctionnement.

	2022	2023	%
BP	5 904 767,26	8 332 655,06	41%
Réalisé	5 713 895,03		

Dans ce chapitre est inscrit :

- Les contributions (SDIS, TEOM, politique de l'habitat)
- Les subventions (politique de la ville, associations...)
- Les Indemnités des élus

La hausse de ce chapitre s'explique principalement par la bascule des inscriptions budgétaires des subventions d'équilibre aux budgets annexes, jusqu'alors imputées au chapitre 67.

	Parc animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	GEMAPI	ZA PI GARGUETTE
BP 2023	462 966,38 €	290 941,01 €	1 57 367,00 €	399 726,16 €	154 000,00 €	952 000,00 €

1.5- Les Charges financières (chapitre 66) :

Au Budget Primitif, ce chapitre représente 1% des dépenses totales de fonctionnement.

	2022	2023	%
BP	105 600,00	131 833,00	25%
Réalisé	98 044,53		

Synthèse de votre dette au 01/03/2023

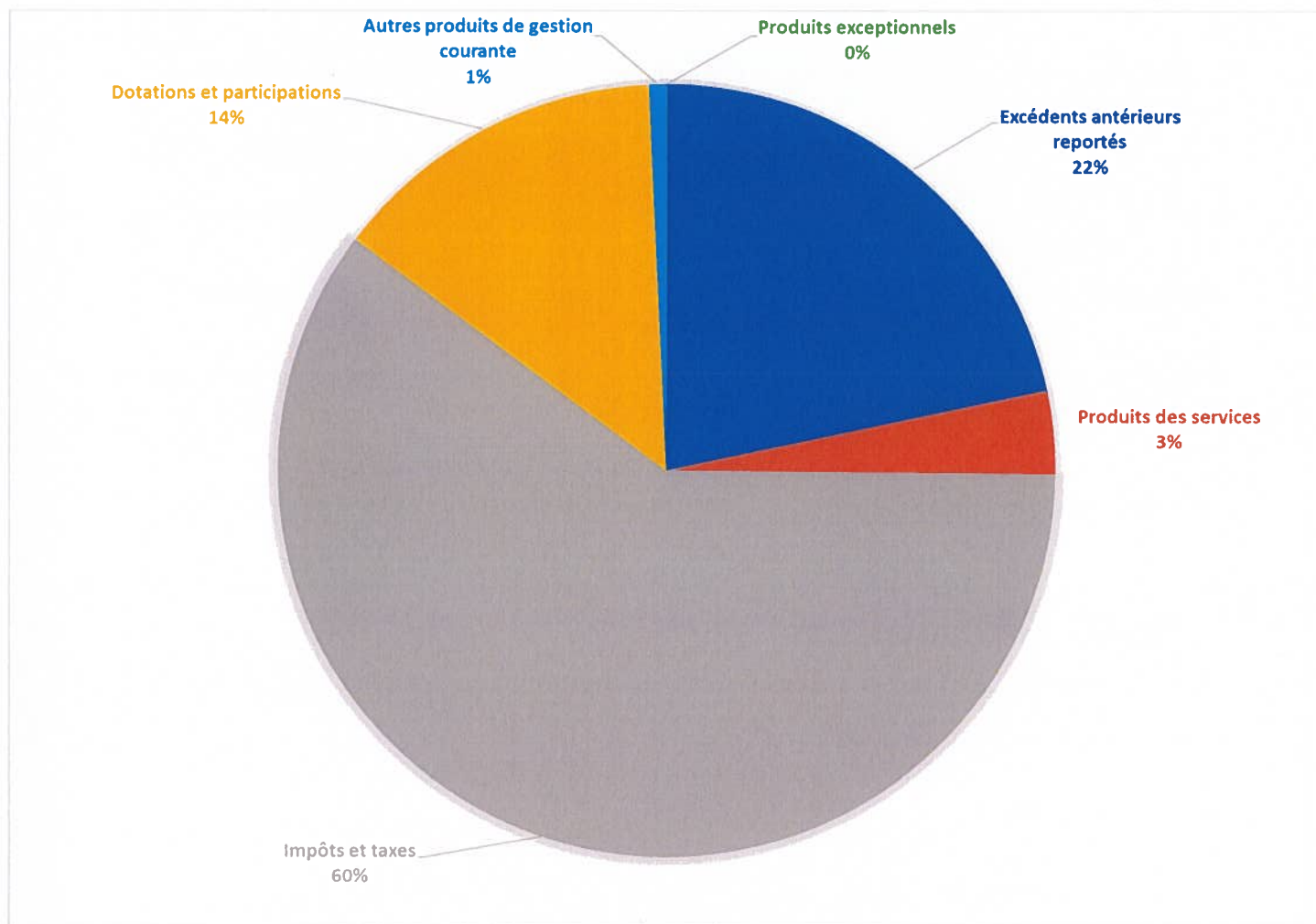
Capital restant dû (CRD) 7 483 002 €	Taux moyen (E/Et Annuel) 1,72 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 6 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 4 mois	Nombre de lignes 23
---	------------------------------------	---	---	------------------------

1.6- Dotations aux provisions (chapitre 68) :

- 20 700 € provisions pour risques et charges (en vue des créances éteintes)
- 400 000 € provisions pour l'EPF
- 200 000 € provisions pour le rachat des zones foncières au budget zones d'activités
- 11 000€ provisions pour contentieux en cours

2- Les recettes de fonctionnement

L'affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget principal permet de reporter un résultat positif cumulé de 5 863 780.43 €.



2-1- Produits de service (chapitre 70) :

Au Budget Primitif, ce chapitre représente 3% des recettes totales de fonctionnement.

- Locations de salles (tiers-lieu),
- Facturation aux familles (crèches, activités sport nature, BMI),
- Facturation fluides AAGV,
- Facturation aux communes services ADS
- Remboursement des budgets Annexes des frais RH (509K€), ventilé comme suit :

EPU	GEMAPI	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	SPANC	TRANSPORTS
25 817 €	1 347 €	240 891 €	128 374 €	14 755 €	97 921 €

2-2- Fiscalité – impôts et taxes (chapitre 73) :

Au Budget Primitif, ce chapitre représente 60% des recettes totales de fonctionnement.

	2022	2023	%
BP	15 553 084,27	16 254 680,27	5%
Réalisé	16 219 176,97		

La prévision à la hausse des recettes de fiscalité résulte de l'estimation de la perception de fraction de TVA plus élevée.

Les notifications des bases seront notifiées en avril et la délibération de fiscalité sera présentée lors du prochain Conseil. Pas de changement des taux sur l'exercice 2023.

2-3- Dotations et participations (chapitre 74) :

Au Budget Primitif, ce chapitre représente 14% des recettes totales de fonctionnement.

La Dotation Globale de Fonctionnement, allouée par l'Etat aux EPCI, est constituée de deux parts : la dotations d'intercommunalité (dotation de base pour 30% et dotation de péréquation pour 70%) et la dotations de compensation.

	2021	2022	2023
Dotation interco DGF	857 705 €	851 269 €	840 637 €
Dotation compensation	1 124 658 €	1 099 988 €	1 077 918 €

2-4- Autres produits (chapitre 75) :

Au Budget Primitif, ce chapitre représente 1% des recettes totales de fonctionnement.

Revenus des immeubles pour 197K€.

II/ BUDGETS ANNEXES

1- Budgets SPA

1.1 – Parc Animalier :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Parc Animalier	599 390,82 €	599 390,82 €	998 966,38 €	998 966,38 €

Pour rappel :

Montant de la subvention d'équilibre 463 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle..... 371 K€
Montant annuité d'emprunt 99 K€

1.2 – Immobilier d'entreprises :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Immobilier Entreprises	668 666,76 €	668 666,76 €	834 223,73 €	834 223,73 €

Pour rappel :

Montant de la subvention d'équilibre 291 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle..... 445 K€
Montant annuité d'emprunt 295 K€

1.3 – Equipements et sites divers :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Equipements et sites divers	312 638,96 €	312 638,96 €	398 070,19 €	398 070,19 €

Pour rappel :

Montant de la subvention d'équilibre 157 K€

Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 99 K€

Montant annuité d'emprunt 71 K€

1.4 – Eaux pluviales urbaines :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Eaux pluviales urbaines	108 544,85 €	108 544,85 €	399 726,16 €	399 726,16 €

Pour rappel :

Montant de la subvention d'équilibre 399 K€

Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 100 K€

1.5 – GEMAPI :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
GEMAPI			372 520,00 €	372 520,00 €

Pour rappel :

Montant de la subvention d'équilibre 155 K€

2- Budgets Lotissements

2.1 – Ecovillage :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ecovillage	8 096,01 €	8 096,01 €	3 046,01 €	3 046,01 €

Pour rappel :

Résultat reporté 1 K€

Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle incluant la reprise du résultat d'exploitation reporté

..... 1 K€

Montant annuité d'emprunt 5 K€

2.2 – Zones d'activités :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Zone d'activité	12 275 433,47 €	12 275 433,47 €	12 555 733,47 €	12 555 733,47 €

Les ventes envisagées sur 2023 sont estimées à 4 834 220.12 €, dont le rachat d'une parcelle de 30ha par le budget PI Garguettes.

Pour rappel :

Résultat reporté	7 440 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle incluant la reprise du résultat d'exploitation reporté	12 019K€
Montant annuité d'emprunt	128 K€
Montant prévisionnel avance remboursable	4 648 K€

2.3 – PI GARGUETTES :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
PI Garguette	4 187 000,00 €	4 187 000,00 €	6 203 000,00 €	6 203 000,00 €

Afin de créer le nouveau budget PI Garguettes, une superficie de 30 hectares est achetée sur le budget zones d'activités actuelles, au prix de 13.44€/m².

Pourquoi un nouveau budget annexe de lotissement ?

- **La nécessité de connaître le coût final de l'opération** : le budget annexe qui retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement permet de déterminer la perte, ou le gain financier, réalisés par la collectivité.
- **Une obligation fiscale** : les opérations d'aménagement de zones d'activités sont de droit dans le champ de la TVA.
- **Une comptabilité particulière** : Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations (chapitre 21 ou 23), car l'objectif d'une opération ZA n'est justement pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre le plus rapidement possible.

Cette zone va être aménagée afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises. Le coût estimé du m² sur cette nouvelle zone est de 16€ ; ce prix devra être actualisé en fonction des ventes réalisées et des nouveaux travaux.

3- Budgets SPIC

3-1- SPANC :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SPANC	37 158,53 €	37 158,53 €	85 446,64 €	85 446,64 €

3-2- Transports Publics :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Transports Publics	371 548,27 €	371 548,27 €	2 151 820,65 €	2 151 820,65 €

Résultat reporté 267 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle incluant la reprise du résultat d'exploitation reporté
..... 247 K€,
Montant annuité d'emprunt 184 K€

3-3 – Eau Potable :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Eau Potable	5 425 667,40 €	5 425 667,40 €	5 102 595,57 €	5 102 595,57 €

Résultat reporté 944 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle incluant la reprise du résultat d'exploitation reporté
..... 1 763K€,
Montant annuité d'emprunt 189 K€

3-4 – Assainissement Collectif :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement	3 749 986,66 €	3 749 986,66 €	2 883 030,19 €	2 883 030,19 €

Résultat reporté - 104 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle incluant la reprise du résultat d'exploitation reporté
..... 801 K€,
Montant annuité d'emprunt 300 K€

Partie 5 – Crédits d'investissement pluriannuels

I/ BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SPA

Concernant l'investissement du budget principal et annexes SPA, une autorisation de programme de 8.11 millions d'euros est ouverte sur la période de 2023 à 2026.

BUDGET PRINCIPAL						
Programmes	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AMENAGEMENT- AGENCEMENT	116 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	- €
ETUDES URBA	80 500,00 €	37 500,00 €	39 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	- €
MAINTIEN PATRIMOINE	205 000,00 €	50 000,00 €	55 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
NOUVELLE ACQUISITION	3 414 922,50 €	232 850,50 €	543 372,00 €	1 126 551,00 €	1 315 153,00 €	203 896,00 €
OBLIGATOIRE	1 979 390,00 €	418 076,00 €	564 600,00 €	548 160,00 €	448 554,00 €	- €
SECURITE ET REGLEMENTAIRE	1 200 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	- €
TOTAL	6 995 812,50 €	1 067 426,50 €	1 530 972,00 €	2 080 711,00 €	2 169 707,00 €	203 896,00 €

BUDGETS ANNEXES SPA Sans EPU						
INVEST IMMO	600 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	
INVEST PARC	424 000,00 €	272 000,00 €	52 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
INVEST EQUIP	88 282,00 €	28 282,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		
TOTAL BA	1 112 282,00 €	450 282,00 €	232 000,00 €	230 000,00 €	200 000,00 €	

TOTAL PPI	8 108 094,50 €	1 517 708,50 €	1 762 972,00 €	2 310 711,00 €	2 369 707,00 €	203 896,00 €
------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

INVEST EPU (non pris en compte dans l'enveloppe des 8M€)	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--

I/ BUDGET SPIC

1- Budget Transports publics

	Programmes	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Obligatoire	P_TPONLI	56 575 €	51 575 €	- €	- €	- €
Maintien du Patrimoine	P_TPMATRI	1 000 €	1 000 €	- €	- €	- €
TOTAL PPI BUDGET TRANSPORTS		57 575 €	52 575 €	- €	- €	- €

2- Budget Eau potable

	Programmes	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Opérations de Renouvellement	P_EARENOUV	5 000 000 €	1 590 053 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €
Opérations structurantes	P_EASTRUCT	8 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
TOTAL PPI BUDGET EAU		13 000 000 €	3 590 053 €	3 250 000 €	3 250 000 €	3 250 000 €

3- Budget Assainissement Collectif

	Programmes	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Opérations de Renouvellement	P_ASRENOUV	4 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Opérations structurantes	P_ASSTRUCT	5 600 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €
TOTAL PPI BUDGET ASSAINISSEMENT		9 600 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €

Partie 6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

	Budget principal	BA Parc Animalier	BA Immobilier Entreprises	BA Equipements et sites divers	BA Eaux Pluviales Urbaines	Budgets SPA Consolidés
CAF BRUTE prévisionnelle	1 940 771,50 €	371 000,00 €	445 000,00 €	99 282,00 €	100 000,00 €	2 956 053,50 €
Montant prévisionnelle du Capital de la dette remboursée sur 2023	867 000,00 €	99 000,00 €	295 000,00 €	71 000,00 €	- €	1 332 000,00 €
CAF NETTE prévisionnelle	1 073 771,50 €	272 000,00 €	150 000,00 €	28 282,00 €	100 000,00 €	1 624 053,50 €

	Budget ECOVILLAGE	Budget Zone d'Activité	Budget PI Garguette	Budgets Lotissements Consolidés
CAF BRUTE prévisionnelle	1 106,01 €	12 019 133,47 €	- 2 171 000,00 €	9 849 239,48 €
Montant prévisionnelle du Capital de la dette remboursée sur 2023	5 700,00 €	128 000,00 €		133 700,00 €
CAF NETTE prévisionnelle	- 4 593,99 €	11 891 133,47 €	- 2 171 000,00 €	9 715 539,48 €

	Budget SPANC	Budget Transports Publics	Budget Eau Potable	Budget Assainissement	Budgets SPIC Consolidés
CAF BRUTE prévisionnelle	1 584,00 €	247 075,00 €	1 763 722,82 €	801 375,72 €	2 813 757,54 €
Montant prévisionnelle du Capital de la dette remboursée sur 2023	- €	184 500,00 €	189 001,79 €	300 000,00 €	673 501,79 €
CAF NETTE prévisionnelle	1 584,00 €	62 575,00 €	1 574 721,03 €	501 375,72 €	2 140 255,75 €

Partie 7 – Niveau d'endettement de la collectivité

1/ Budget Principal et SPA

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 849 579 €	1,97%	11 ans et 1 mois	5 ans et 8 mois	26

2/ Budgets Lotissements

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
638 642 €	3,78%	7 ans et 6 mois	3 ans et 11 mois	8

3/ Budgets SPIC

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 006 035 €	2,55%	11 ans et 1 mois	5 ans et 11 mois	61

3/ Cumulé

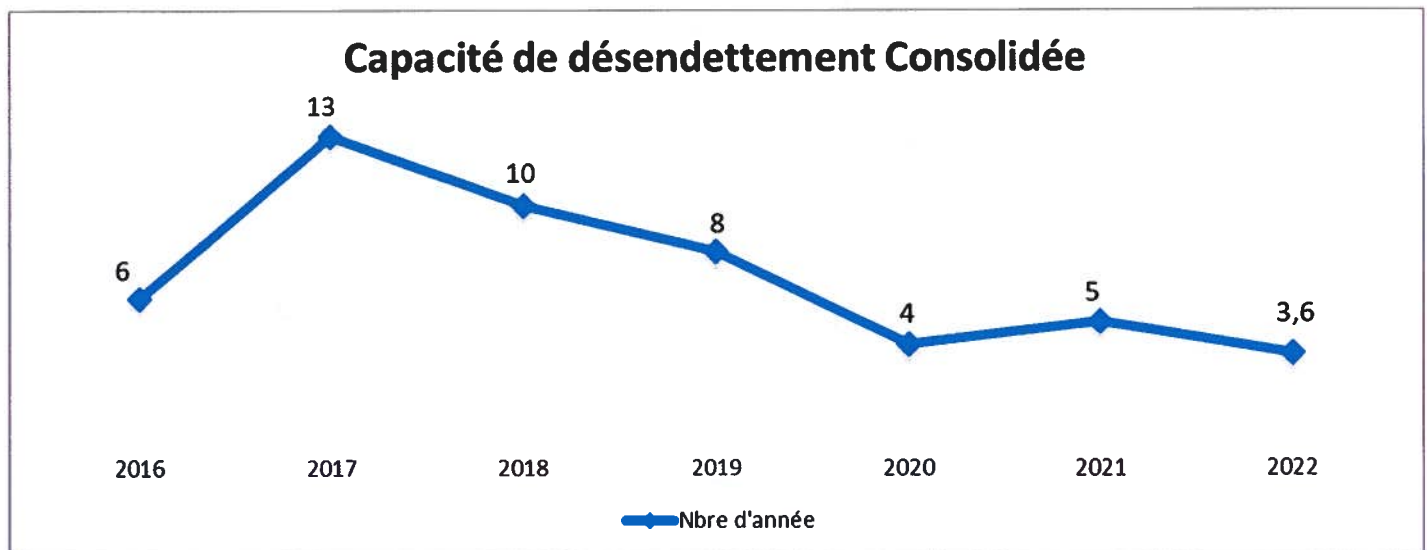
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
17 494 256 €	2,24%	10 ans et 11 mois	5 ans et 8 mois	79

Partie 8 – Capacité de désendettement

Dans le cas présent, la capacité de désendettement constatée à la clôture 2022 s'établit à :

Budgets SPA et budgets lotissements.....	3 ans
Budgets SPIC.....	5,5 ans
Consolidé tous budgets.....	3,6 ans

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous l'évolution de ce ratio sur la période 2016/2022 :



Partie 9 – Niveau des taux d'imposition

	2020	2021	2022	2023
1. TAXES AVEC POUVOIR DE TAUX - DITES MENAGES				
Taxe d'habitation	12,08%			
Taxe Foncière Bâtie	0,42%	4,42%	4,42%	4,42%
Taxe Foncière non Bâtie	4,53%	4,53%	4,53%	4,53%
2. TAXES AVEC POUVOIR DE TAUX - ACTIVITES ECONOMIQUES				
Cotisation Foncière des Entreprises	32,59%	32,59%	32,59%	32,59%

Partie 10 – Principaux ratios

	BP 2022	Moyenne Communauté Agglomération CA 2020
Ratios Financiers	Valeurs	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	748,80 €	393,00 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	917,70 €	349,00 €
Dépenses d'équipement brut / population	36,19 €	94,00 €
Encours de dette / population	254,32 €	369,00 €
DGF / population	65,05 €	89,00 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	23,86%	39%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recette réelles de fonctionnement	82%	91%
Dépenses d'équipement brut (chap 20-21-23) / recettes réelles de fonctionnement	4%	20%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	28%	79%

Partie 11 – Effectif de la collectivité et charges de personnel

I/ BUDGET PRINCIPAL

Nombre d'ETP budgétisés : 143.19 pour un montant d'inscriptions budgétaires de 6 457 964 €

	Inscriptions 2023 en ETP		Inscriptions 2023 en ETP
Direction Générale <i>(= DGS + services : secrétariat général, commande publique & assurances, affaires juridiques, communication, TIC)</i>		Direction des services techniques <i>(= DST + services : bureau d'études, Transport -directeur-, ressources naturelles -agents droit public-, entretien & maintenance)</i>	
Sous-total	12,21	Sous-total	20,69
Direction Ingénierie Financière		Direction de l'aménagement du territoire	
Sous-total	7	Sous-total	6,6
Direction des Ressources Humaines		Direction du développement local collaboratif	
Sous-total	5,92	Sous-total	8,8
Direction de la lecture publique		Direction du développement économique et touristique	
Sous-total	14	Sous-total	10,03
Direction de la petite enfance <i>(= Poste coordinatrice + multi-accueils collectifs Guéret & St Vaury, CREFA, RPE, et micro-crèche St Fiel)</i>		Cabinet	
Sous-total	56,94	Sous-total	1,00
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		143,19	

I/ BUDGETS ANNEXES

1- Budgets SPA

1.1 – Parc Animalier :

Nombre d'ETP budgétisés : 12

	Nombre d'agents
Agents permanents (dont un départ au 07/01/2023)	7
Inscription crédits recrutement suite mobilité externe	1
Poste non permanent - Renfort équipe	1
Postes non permanents - Saisonniers	3
Total	12

1.2 – GEMAPI :

Nombre d'ETP budgétisés : 1

Il convient de rappeler que le Budget GEMAPI reverse au Budget Principal une somme de 1 347 €, correspondant au reversement RH (impact service support).

1.3 – EPU :

Il convient de rappeler que le Budget EPU reverse au Budget Principal une somme de 25 817 € correspondant au reversement RH (impact service support).

2- Budgets SPIC

2.1 – SPANC :

Nombre d'ETP budgétisés : 1

Il convient de rappeler que le Budget SPANC reverse au Budget Principal une somme de 14 755 € correspondant au reversement RH (impact service support).

2.2 – Transports Publics :

Nombre d'ETP budgétisés : 8 dont 7 permanents et 1 complément de temps partiel.

Il convient de rappeler que le Budget SPANC reverse au Budget Principal une somme de 97 921 € correspondant au reversement RH (impact service support).

2.3 – Eau Potable :

Nombre d'ETP budgétisés : 8 dont 6 permanents, 1 ETP suite à mobilité interne et 1 création de poste.

Il convient de rappeler que le Budget Eau Potable reverse au Budget Principal une somme de 128 374€ correspondant au reversement RH (impact service support).

2.4 – Assainissement collectif :

Pas d'ETP affecté purement sur ce budget, les dépenses de personnel mentionnées au chapitre 012, correspondent à une enveloppe de 128K€ (reversement au budget principal).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, en prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD





Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230316-39-23-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2023